

Le commandement français au début de la guerre européenne

Autor(en): **Feyler, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **73 (1928)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le commandement français au début de la guerre européenne ¹.

Que tôt ou tard l'armée française serait obligée d'en découdre de nouveau avec l'armée allemande, l'état-major général français n'en doutait pas. Depuis 1875, cette perspective lui avait dicté dix-sept plans de mobilisation, de concentration et d'opérations successifs, au gré des fluctuations de la politique européenne et de la transformation de l'état militaire de la République. Jusqu'en 1887, ces plans avaient été d'un caractère exclusivement défensif. De premières velléités de défensive offensive se manifestèrent cette année-là et se précisèrent les années d'après. Elles se précisèrent surtout lorsqu'en 1892 la conclusion de l'alliance franco-russe conduisit le commandement français à voir dans l'offensive une obligation de politique militaire. On ne pouvait attendre de la Russie une mobilisation rapide, d'où la nécessité de corriger sa lenteur par une attaque d'occident qui retiendrait l'attention des forces allemandes.

A partir de 1902, les accords avec l'Italie provoquèrent de nouvelles études. L'Italie assurait de sa neutralité la France au cas où celle-ci serait agréée ou provoquée directement par l'Allemagne. Cette assurance, que corroboraient les informations du service des renseignements, laissait à l'état-major français la disposition, au bénéfice de ses besoins du nord, des XIV^e et XV^e C. A. qui constituaient au sud-est le gros de l'armée dite des Alpes. Elle lui laissait aussi des communications plus libres avec l'Afrique du nord.

Simultanément, les armements croissants de l'Allemagne qu'accompagnait une politique fréquemment inamicale, ajoutaient à l'obligation où s'estimait l'autorité militaire française de se tenir prête à toute éventualité. Elle put y travailler

¹ Source principale : *Les armées françaises dans la Grande guerre*, tome I^{er}.

avec moins d'inquiétude lorsque le rapprochement politique de la France avec l'Angleterre écarta une source de complications dangereuses.

La loi allemande de 1913, qui, d'un seul coup, ajoutait 168 000 hommes aux 715 000 de l'armée sur le pied de paix, fut considérée par l'état-major français comme une menace imminente, rendue plus sensible par le bruyant programme des commémorations populaires, patriotiques et belliqueuses du centenaire de 1813. La législation militaire française fut révisée en conséquence. Afin de corser les effectifs de présence sous les drapeaux, le service de trois ans, qui avait été aboli quelques années auparavant, fut rétabli par une loi du 7 août 1913 dont l'application commença au mois de novembre.

Sur le pied de guerre, l'armée française comprenait 21 C. A. dont un corps colonial à trois divisions, plus trois divisions isolées, d'Algérie, de Tunisie et des Alpes, 37^e, 38^e et 44^e, — au total 46 D. I. actives. Les D. I. R.¹, formée d'hommes sortis de l'active, étaient au nombre de 25, dont quatre pour les grandes places du nord-est. Les D. I. T.² étaient au nombre de 12 ½, dont 8 ½ de campagne et 4 de place. 10 D. C.

En artillerie lourde, l'armée possédait 26 batteries de 155 à tir rapide, et en artillerie lourde mobile 15 batteries de 120 longs et 6 batteries de mortiers de 220.

L'aéronautique comptait 21 escadrilles d'armée, 2 escadrilles de cavalerie, 5 dirigeables, 4 compagnies d'aérostiers.

Y compris 680 000 hommes des dépôts, les gardes des communications et les garnisons des places fortes, le total des forces armées représentait 3 580 000 hommes.

Le commandement en chef avait été réglé comme il suit :³

A la tête de l'armée, le *chef d'état-major général*, « la haute personnalité militaire jugée la plus apte à exercer éventuellement, en cas de guerre, le commandement du principal groupe d'armées.

« Auprès de ce chef d'état-major général, et pour l'affranchir des détails du service courant et de toutes les questions

¹ Divisions d'infanterie de réserve.

² Divisions territoriales.

³ Décrets de 1911.

de personnes, un second officier général, prenant le titre de *chef d'état-major de l'armée* et destiné à rester auprès du ministère en temps de guerre aura toutes les attributions que son chef croira devoir lui déléguer, et exercera de plus une direction personnelle sur les affaires courantes ressortissant de l'état-major de l'armée. »

Enfin, le premier sous-chef d'état-major sera le *major général* désigné du principal groupe d'armées.

Lorsque la guerre éclata, le général Joffre remplissait les fonctions de chef d'état-major général, le général Belin celles de chef d'état-major de l'armée, et le général Berthelot celles de premier sous-chef d'état-major.

A cette date, le dernier plan de mobilisation et de concentration établi était le XVII^e. Ses bases militaires et politiques étaient les suivantes :

En Allemagne, une armée redoutable. Le service des renseignements avait fait connaître son dernier plan de mobilisation, daté de janvier 1914. Au 25 C. A. actifs s'en ajoutaient 10 de réserve, plus des divisions de réserve. On savait que ces formations n'étaient pas considérées comme des troupes de seconde ligne, mais devaient être employées comme les troupes actives.

D'autre part, en raison de la renaissance des Etats balkaniques, l'Allemagne « ne pouvait plus escompter, avec le même degré de certitude, le concours que son principal allié avait été jusqu'ici en mesure de lui apporter. »

L'Italie « est toujours en conflit latent avec l'Autriche dans l'Adriatique. Tout porte à croire qu'elle restera, au début, sur l'expectative et se tiendra prête à intervenir, après les premiers événements, du côté où elle se sentira en mesure de satisfaire ses désirs de conquête. »

On admet que l'armée russe pourra entamer ses opérations le 15^e jour de sa mobilisation et que du 20^e au 23^e jour elle aura en ligne vingt-quatre de ses corps d'armée actifs.

Quant à l'Angleterre, le plus sûr est de ne pas l'introduire dans les combinaisons d'opérations. Les états-majors des deux nations ont bien prévu qu'au cas d'une coopération de leurs armées de terre, les 120 000 combattants de l'armée anglaise

prendraient l'extrême gauche du dispositif, mais le gouvernement de Londres n'a voulu prendre aucun engagement ferme. Tout ce que l'on peut escompter sans témérité est un appui de la flotte britannique, c'est-à-dire une couverture des côtes et des ports.

Aux données relatives à l'action de la Russie, de la neutralité de l'Italie et de la coopération de l'Angleterre s'ajoutait l'inconnue belge. En principe, la Belgique était territoire neutre, mais l'état-major français avait la conviction que cette neutralité ne serait pas respectée par les Allemands. En 1878 déjà, année du plan III, celui-ci avait envisagé l'hypothèse d'une violation par l'armée allemande des neutralités luxembourgeoise et belge. L'établissement de la barrière fortifiée Belfort-Verdun, construite sous la direction du général Seré de Rivières, avait avivé cette préoccupation que l'autorité militaire française ne cessa d'entretenir d'année en année. Les dispositions prises par la Belgique, en 1912, pour accroître ses forces militaires la renouvela. Jusqu'alors, l'opinion publique belge ne s'était guère inquiétée de l'insuffisance de l'armée. L'incident d'Agadir l'avait éclairée tout à coup sur les périls auxquels la neutralité du pays était exposée, et lorsque le ministre de la guerre, à Bruxelles, M. de Broqueville, avait sollicité du Parlement le vote d'une réforme militaire accordant à la défense nationale les ressources dont elle avait besoin, il avait recueilli, circonstance inédite, l'assentiment général. Mais dix années allaient être nécessaires pour que la réforme déployât ses effets ; en 1914, elle n'en avait encore déployé aucun, ce qui n'était pas sans justifier les soucis de l'état-major français.

Car depuis 1904, l'Allemagne avait poursuivi sans arrêt la construction d'un réseau ferré en direction de la frontière belge. On savait aussi, expose l'Historique français, que « les mouvements à large envergure à travers les pays neutres servaient de thème classique aux « Kriegsspiele » exécutés par l'état-major allemand, et les plans offensifs extraits des ouvrages des généraux v. Falkenhausen et v. Bernhardt orientaient le centre de gravité des forces allemandes par la vallée de la Meuse sur nos lignes de communications et sur Paris. »

Mais jusqu'où serait poussée la pénétration allemande en Belgique ? sur ce point l'opinion n'était pas arrêtée. On admettait que 20 C. A. actifs, 10 C. A. R., 8 D. I. R. et 8 D. C. seraient concentrés contre la France, mais « le nombre des quais et chantiers de débarquement existant dans la région au nord de Trèves ne semblait pas permettre la réunion simultanée de plus de 11 C. A. Si les Allemands voulaient faire un plus grand effort par la Belgique, on pensait qu'il leur faudrait prélever des forces sur celles destinées à la défense de l'Alsace et reculer jusqu'au Rhin une partie de leurs débarquements. La combinaison était possible, mais alors la mise en œuvre des moyens se trouvait retardée de plusieurs jours, et l'attaque perdait ce caractère de soudaineté tant préconisé par les écrivains militaires d'outre-Rhin ¹. »

Moindre était la préoccupation d'une violation de la neutralité helvétique. L'armée suisse avait achevé sa transformation en 1912, elle comprenait un noyau solide d'hommes exercés et pourvus d'un matériel moderne. Le tout représentait une force susceptible, estimait-on, de faire respecter le territoire de la Confédération ².

Les opinions étaient telles lorsque survint l'attentat de Sarajevo. Tout d'abord, on ne crut pas qu'il en dût résulter des complications guerrières immédiates. L'opinion publique française était à la paix. Dans les sphères gouvernementales, on élaborait un programme de visites protocolaires du Président de la République à l'étranger, au tsar et aux trois cours scandinaves ; puis devait avoir lieu une randonnée en automobile sur la route des Alpes ; il était question aussi d'un voyage présidentiel aux Etats-Unis, mais qu'il faudrait ajourner d'un an, le programme des déplacements étant chargé. Des objets de politique intérieure retenaient aussi l'attention, entre autres la reprise de la question des congrégations. Et le grand public s'entretenait du procès Caillaux, consécutif à l'assassinat du directeur du *Figaro* par M^{me} Caillaux, beaucoup plus que de Sarajevo et des lointains Balkans ³.

¹ *Les armées françaises dans la Grande guerre*. T. I^{er}, 1^{er} vol., p. 40.

² *Id.*, p. 46.

³ POINCARÉ. *L'union sacrée* 1914, pp. 202 et suiv.

Sans doute, M. Dumaine, ambassadeur de France à Vienne, télégraphiait-il que, sous prétexte de venger l'assassinat de François-Ferdinand, c'était presque toute la question des Balkans que le gouvernement austro-hongrois prétendait ouvrir, mais il n'en résultait pas que la guerre dût paraître imminente. M. Dumaine lui-même ne le voyait pas ainsi. « Le vieil empereur, télégraphiait-il le 8 juillet, écartera tout projet de démarche comminatoire. C'est aussi l'opinion de l'ambassadeur de Russie. » A Londres, l'ambassadeur de France, M. Paul Cambon, tranquillisait sir Edward Grey qui redoutait des remontrances excessives de Vienne à la Serbie.

Le président Poincaré, et M. Viviani, président du ministère et ministre des affaires étrangères s'embarquèrent donc le 15 juillet, à Dunkerque, pour St-Pétersbourg, n'ayant point la pensée d'une guerre prochaine ¹.

Ils ne commencèrent à redouter ses approches qu'une fois sur le chemin du retour, en mer, lorsqu'ils apprirent la remise de l'ultimatum autrichien au gouvernement serbe. Leur espoir dans le maintien de la paix n'en fut pas affecté cependant au point de les faire renoncer à leur programme. Ils s'arrêtèrent à Copenhague. Ce ne fut qu'ensuite, que saisis d'inquiétude à la réception des nouvelles fragmentaires qui leur parvenaient, ils résolurent de rentrer en France sans plus tarder. Imparfaitement informés ils l'étaient; la télégraphie sans fil ne leur apportait le plus souvent que des phrases tronquées et incompréhensibles; le gouvernement allemand avait donné l'ordre de troubler les communications radiotélégraphiques françaises « dans une forme qui ne fut pas une violation de la paix ¹. »

Ils ne seront renseignés entièrement qu'à leur débarquement en France, le 29 juillet au matin. Ils apprendront alors que le 24, l'ambassadeur d'Allemagne, baron de Schoen, a remis à M. Bienvenu-Martin, ministre intérimaire des affaires étrangères, une note verbale déclarant que le gouvernement allemand désirait ardemment que le conflit austro-serbe fût

¹ Cette indication, ainsi que celles relatives aux informations trouvées par MM. Poincaré et Viviani à leur retour en France sont tirées de *L'union sacrée*. Voir aussi les livres officiels.

localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu naturel des alliances, provoquer des conséquences incalculables. Ils trouvèrent une dépêche de M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, disant son impression, pareille à celle de M. Dumaine, que l'Autriche-Hongrie, sous prétexte de venger un mort, veut faire revivre tous ses vieux griefs, « et que l'Allemagne l'appuie d'une façon singulièrement énergique ». Le ministre de France à Munich, M. Allizé, a fait savoir, le 25, que l'opinion bavaroise sera « unanime à approuver toutes les résolutions que prendra la chancellerie impériale, même les plus extrêmes. » Ce même jour, 25 juillet, M. Jules Cambon exprimant par dépêche à M. Bienvenu-Martin ses inquiétudes, a ajouté : « V. E. appréciera si, sans prendre de mesures publiques, il ne serait pas temps pour nos autorités militaires et maritimes de faire le nécessaire pour n'être pas surprises par les événements. » Le 26, M. Chevalley, ministre de France à Christiania, a envoyé des détails sur le retour de la flotte impériale en Allemagne, et M. Paléologue a fait savoir que si l'Allemagne prenait, soit du côté de la Russie, soit du côté de la France l'initiative d'une mesure quelconque, l'empereur Nicolas ordonnerait immédiatement la mobilisation générale.

Ce 26 juillet, M. de Schoen a fait une nouvelle démarche auprès de M. Bienvenu-Martin. Il lui a communiqué que la seule intention de l'Autriche-Hongrie était d'assurer sa propre tranquillité ; qu'il dépendait donc de la Russie qu'une guerre fût évitée. L'Allemagne, a-t-il ajouté, a le ferme espoir que la France usera de son influence auprès du gouvernement russe dans un sens apaisant.

M. Bienvenu-Martin ayant fait observer qu'une démarche de cette nature à St-Petersbourg supposait la pareille de la part de l'Allemagne à Vienne, M. de Schoen revint à la charge le 27. Il adressa à M. Berthelot, directeur adjoint des affaires étrangères, un résumé écrit de sa déclaration de la veille au ministre. « Notez bien la phrase sur la solidarité des sentiments pacifiques, dit son billet d'envoi ; ce n'est pas une phrase banale, mais la sincère expression de la réalité ! » Enfin, toujours à leur débarquement à Dunkerque, le matin

du 29, MM. Poincaré et Viviani apprirent que la veille l'Autriche-Hongrie avait déclaré la guerre à la Serbie.

Tenu au courant de cette situation politique de jour en jour plus inquiétante, l'état-major français prit de premières mesures de précautions : sursis aux déplacements de troupes projetés, rappel des officiers permissionnaires, premier avis préalable aux compagnies de chemins de fer en vue des dispositions à prendre, etc. Il pria en même temps le ministre de l'intérieur d'inviter les préfets à agir confidentiellement sur la presse pour obtenir le silence et la discrétion au sujet des dispositions d'ordre militaire qu'imposaient les circonstances.

Les 27 et 28 juillet, fit compléter la série des précautions préliminaires. Notamment, fut adressé l'ordre aux commandants des corps d'armée de la frontière d'exécuter les mesures prévues pour la surveillance de la frontière. Ne seront toutefois placées sur les routes que les barrières pouvant être surveillées par les douaniers ; jusqu'à nouvel avis, il ne sera pas fait appel aux réservistes territoriaux.

Les choses en étaient là, lorsqu'arriva à Paris, le 28 juillet à midi, la nouvelle de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie. Ainsi se précisait cette période préliminaire d'une guerre éventuelle que le « plan de renseignement » appelait la période de tension politique, période pendant laquelle les agents du *service spécial* constituent l'unique source de renseignements dont un état-major dispose. Une fois la guerre déclarée, l'aéronautique, la cavalerie, les détachements de découverte peuvent fonctionner ; avant la guerre, il n'y a que les agents du service spécial.

De ces agents, le commandement français attendait non seulement des indications sur les préparatifs de guerre auxquels se livrait l'ennemi présumé, l'Allemagne, mais sur ceux que pouvaient décider les Etats en couverture de la France par les territoires desquels des forces allemandes pourraient se diriger, la Belgique et la Suisse. Les Allemands préparaient-ils une attaque brusquée par l'une ou l'autre de ces directions ? sur Liège ? sur Bâle ? Les Belges font-ils des préparatifs dans leurs forteresses de la Meuse ? Font-ils occuper les ponts de la Meuse entre Givet et Liège ? Préparent-ils leur destruc-

tion ? En Suisse, y a-t-il des convocations militaires ? Les Suisses font-ils occuper Bâle et surveillent-ils leurs frontières de France et d'Allemagne ?

En fait, ni en Belgique ni en Suisse, il ne se passait encore rien de particulier, mais le commandement français avait le plus grand désir de savoir quelles pouvaient être les intentions des gouvernements de l'un et de l'autre Etats. Du côté belge, la violation de neutralité par l'Allemagne était attendue ; mais que fera la Suisse si sa neutralité est pareillement violée ? La région du Porrentruy est singulièrement exposée, et les Allemands sont propriétaires de la gare du Petit-Bâle.

Désireux de lever ses doutes, le gouvernement de Paris décida de s'enquérir officiellement, le 28 juillet, auprès du Conseil fédéral suisse, de ce que ferait la Confédération au cas d'une violation par l'Allemagne de la gare de Bâle et de l'enclave de Porrentruy. La réponse fut catégorique ; la Suisse s'opposerait par tous les moyens à l'utilisation de la gare par l'Allemagne, même comme gare de garage, ainsi qu'au passage par l'enclave de Porrentruy ¹.

Toutes ces démarches de l'état-major français eurent lieu alors que le président de la République et le ministre des Affaires étrangères étaient encore en mer. En revanche, le jour de leur débarquement arriva de Bruxelles l'avis du ministre des Affaires étrangères belge, que tout serait mis en œuvre en Belgique pour la défense de la neutralité.

Dès le lendemain, 30 juillet, et la situation diplomatique s'aggravant, un Conseil des ministres résolut d'importantes mesures militaires, notamment la mise en place partielle de la couverture, mais sans appel d'aucun réserviste. Restriction d'une plus grave portée, il fut prescrit à l'autorité militaire qu'au lieu d'occuper les positions prévues par le plan de couverture, les troupes de couverture s'établiraient à 10 kilomètres en deçà de la frontière, sur une ligne Hussigny-Delle. Cette mise en place restrictive, le ministre de la guerre Messimy l'ordonna au nom du gouvernement « pour des raisons diplomatiques. Il est indispensable, prescrivit l'ordre, qu'aucun

¹ *Rev. mil. suisse*, juin 1927, *Suisse et France au début de la guerre européenne*.

incident ne se produise de notre fait. En conséquence, aucun élément ni aucune patrouille ne devra, sous aucun prétexte, approcher de la frontière ni dépasser la ligne fixée. »

Le gouvernement anglais fut aussitôt avisé. M. Viviani donna pour instruction à M. Paul Cambon d'attirer l'attention de sir Ed. Grey sur la résolution du Conseil des ministres. « En livrant ainsi une bande de territoire sans défense à l'agression soudaine de l'ennemi, écrivit-il à l'ambassadeur, le gouvernement de la République tient à montrer que la France, pas plus que la Russie, n'a la responsabilité de l'attaque. »

Quelles raisons avait-on de tenir la situation diplomatique pour aggravée ?

Sir Ed. Grey avait suggéré l'idée d'une conférence des quatre grandes puissances non directement intéressées au conflit austro-serbe, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie, aux fins de chercher un arrangement entre l'Autriche et la Russie. L'Allemagne s'y était refusée. Elle n'avait pu accepter une proposition qui semblait imposer l'autorité des Puissances à l'Autriche, avait expliqué le chancelier Bethmann-Hollweg à sir Ed. Goschen, ambassadeur d'Angleterre à Berlin.

M. Jules Cambon avait alors conseillé de prier l'Allemagne d'indiquer elle-même un mode d'action. « Il importe d'avoir soin de demander à l'Allemagne ce qu'elle veut » avait-il télégraphié. Cette dépêche était du 28 juillet, jour de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie. L'Allemagne n'ayant rien fait pour empêcher cette déclaration, on en concluait à Paris qu'elle était résolue à admettre le conflit. Cette conviction s'affermissait de l'information reçue, le même jour, de la mise en place de la couverture de l'armée allemande à la frontière, de l'envoi de leur feuille de mobilisation aux réservistes allemands des trois dernières classes d'âge, de la réquisition des chevaux et des automobiles qui venaient de commencer, de l'envoi vers l'arrière des wagons de la région frontière. Le ministre de France à Munich, les consuls à Francfort, à Dusseldorf, à Mannheim, à Stuttgart signalaient des mouvements de troupes, des transports de canons automobiles et d'autres dispositions militaires. Le ministre de France à Luxembourg signalait, lui aussi, des

mouvements de troupes à la frontière du Grand-Duché. Les nouvelles de Londres étaient pessimistes : « Sir Ed. Grey ne m'a pas caché qu'il trouvait la situation très grave, avait télégraphié M. Paul Cambon, et qu'il avait peu d'espoir dans une solution pacifique. »

Enfin, dans la nuit du 29 au 30, à 2 heures, était arrivée une dépêche de M. Sasonow. Elle mandait que l'ambassadeur d'Allemagne l'avait informé de la résolution du gouvernement allemand de mobiliser si la Russie ne cessait pas ses préparatifs militaires, mais que ceux-ci n'étaient qu'une conséquence du refus manifeste de l'Autriche-Hongrie de consentir à un règlement pacifique quelconque de son différend avec la Serbie ; que la Russie ne pouvait donc accéder au désir de l'Allemagne, qu'il ne lui restait qu'à hâter ses armements et à envisager l'imminence de la guerre.

C'était assez pour justifier les mesures de précautions arrêtées par le Conseil des ministres, et lorsque, dans la journée, arrivèrent des télégrammes alarmistes de M. Jules Cambon, il ne put que continuer dans la même voie.

(A suivre.)

Colonel F. FEYLER.

